



UN LIBRARY

SEP 24 1956

COLLECTION

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3658
26 septembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 1956 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'estime qu'il est de mon devoir d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la toute dernière évolution de la situation le long de la ligne de démarcation d'armistice entre la Jordanie et Israël. Conformément au mandat que j'ai reçu du Conseil de sécurité, je présenterai aussitôt que possible un rapport sur l'évolution générale de la situation en Palestine jusqu'à présent, pour compléter les rapports déjà soumis au Conseil. J'y traiterai non seulement de la situation entre la Jordanie et Israël, mais aussi de la situation le long de la ligne de démarcation entre Israël et l'Egypte et de l'évolution générale de la situation dans les domaines visés par les résolutions du Conseil de sécurité en date des 4 avril et 4 juin 1956.

Les derniers événements qui se sont produits le long de la ligne de démarcation entre la Jordanie et Israël sont l'aboutissement d'une situation qui évolue depuis plusieurs mois. Jusqu'à présent, je n'ai pas jugé opportun de demander au Conseil de sécurité de s'occuper activement de la question. Toutefois, je pense que, si les gouvernements intéressés ne parvenaient pas, en collaboration avec l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, à mettre rapidement fin à l'état de choses actuel, le Conseil de sécurité devrait reprendre l'examen de la question afin de confirmer la politique qu'il a définie dans ses résolutions antérieures et, au cas où il constaterait que l'aggravation continuelle de la situation menace le maintien de la paix, de décider quelles nouvelles mesures il y aurait lieu de prendre.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire général
Signé : Dag Hammarskjöld